

L'an deux mille vingt, le trois du mois de Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prouant dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick SOULARD, Maire, pour une troisième séance de l'année.

**Etaient présents** : M. SOULARD Yannick, M. FLANDROIS Joël (arrivé à 20h10), Mme GENTY Béatrice, Mme BRET Stéphanie, M. CHARRIER Julien, Mme CHEVALLEREAU Maryse (arrivé à 21h00), M. DURAND Bruno, M. GILBERT Thierry (pouvoir donné à Bruno Durand jusqu'à a délibération n° ,arrivé à 21h35), Mme GRANJON Françoise, M. MERCIER Gérard, Mme OGER Maud, M. RAINTEAU Philippe, M. ROULLEAU Philippe, Mme ROUSSEAU Frédérique, formant la majorité des membres en exercice.

**Etait excusé avec pouvoir** :

**Etait excusée** : Mme SELLIER Marie-Christine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme ROUSSEAU Frédérique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Approbation du compte-rendu du 18 février 2020** : à l'unanimité

**N° 20-2020 : Décision prise par Monsieur le Maire suite aux délégations données par le conseil municipal**

Le Maire présente la décision a qu'il a prise suite aux délégations données par le Conseil municipal :

✓ DIA Immeuble cadastré AB 16 sis 34 et 34 bis rue de l'Océan : non préemption

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de cette décision du Maire.

**N° 21-2020 : Vote des subventions 2020 Familles Rurales : Garderie périscolaire, Pré-Ados, Familles Rurales Bords de Sèvre Transport Scolaire et RASED**

*Monsieur Joël FLANDROIS entre en séance,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2020 :

Familles Rurales – Garderie périscolaire :	25 600 €
Familles Rurales – Pré-Ados :	3 500 €
Familles Rurales Bords de Sèvre Transport Scolaire :	60 €
RASED :	111.80 €

**N° 22-2020 : Attribution du marché de travaux pour l'extension et la réhabilitation de la Mairie**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,*

*Vu le Rapport d'analyse des offres.*

Monsieur le Maire rappelle que, s'agissant de l'extension et la réhabilitation de la Mairie sur la Commune de Saint-Prouant :

- Suite à l'appel d'offre avec une date limite de remise des offres fixée au 7 février 2020, le lot 5 a été déclaré infructueux faute de réponse.
- Au cours de cette consultation, l'APAVE a remis les résultats de son diagnostic amiante avant travaux. Des matériaux amiantés ont été repérés sur la partie démolition.
- Monsieur le Maire précise qu'il a été nécessaire de reconsulter pour le lot 5 « Cloisonnement-Plafonds-Isolation » et le lot 9 « Désamiantage » avec une date limite fixée au 27 février 2020.

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres par l'architecte pour le projet d'extension et de réhabilitation de la Mairie, les résultats sont les suivants :

**Lot n°1** « Démolition – Gros Œuvre – Ravalement – Chape » : l'entreprise **SARL GALLO** pour un montant HT de **44 739.09€** dont une option de 549.36 € HT

**Lot n°2** « Charpente Bois – Menuiseries Intérieures Bois » : l'entreprise **APH Concept** pour un montant HT de **14 741.18 €**

**Lot n°3** « Couverture Etanchéité » : l'entreprise **Batitech** pour un montant HT de **8 480.43 €**

**Lot n°4** « Menuiserie Extérieures Aluminium » : l'entreprise **Menuiserie Jaunet** pour un montant HT de **14 232.42 €** dont une option de 1 785.05 € HT

**Lot n°5** « Cloisonnements – Plafonds – Isolation » : l'entreprise **SAS DANY** pour un montant HT de **11 150.34 €** dont une option de 1 418.52 € HT

**Lot n°6** « Revêtements de sols souples – Peinture – Nettoyage » : l'entreprise **ADC Peinture** pour un montant HT de **7 576.77 €**

**Lot n°7** « Electricité » : l'entreprise **Fabrice Lamothe** pour un montant HT de **5 542.33 €**

**Lot n°8** « CVC » : l'entreprise **Fabrice Lamothe** pour un montant HT de **12 786.23 €**

**Lot n°9** « Désamiantage » : l'entreprise **Nouvelle Aquitaine Environnement** pour un montant HT de **10 727.50 €**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**, à l'unanimité,

- **VALIDE**, le classement du rapport d'analyse des offres.
- **DECIDE**, d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, pour un montant total de **129 976.29 € HT** soit **155 971.55 € TTC (options incluses)**
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à l'attribution du marché, les pièces administratives y afférentes et les déclarations de sous-traitances. Toute proposition d'avenant sera néanmoins soumise à approbation du conseil municipal.

#### **N° 23-2020 : Vote des taux d'imposition 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir pris en compte les propositions du budget primitif de l'exercice 2020, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux.

Les taux applicables pour les taxes restent inchangés pour 2020, soit :

- Taxe d'habitation : 22,52 %
- Taxe foncière bâtie : 15,17 %
- Taxe foncière non bâtie : 46,48 %

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de l'application de ces taux d'imposition.

### **N° 24-2020 : Durée des amortissements pour le budget communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des crédits pour amortissement sont à prévoir au Budget Primitif chaque année.

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipements versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties. Sera ajouté les frais d'études, non suivi de travaux, imputés au 2031

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'amortir ces dépenses sur une durée d'un an, l'année n+1 de la constatation de la dépense.

### **N° 25-2020 : Avance financière du budget Communal vers le budget Commerces (Annule et Remplace la délibération N° 27-2019)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création du budget « Commerces » lors de la séance du 22 janvier 2019. La création de ce nouveau budget nécessite une avance de trésorerie du budget Communal d'un montant de 5 000€ notamment pour la réalisation d'études diverses.

<b>Budget Communal</b>		<b>Budget Commerces</b>	
16878	5 000 €	7488	1 000€
		16878	4 000€
Total	5 000 €	Total	5 000 €

Ce montant fera l'objet d'un remboursement dès que le budget Commerces en aura les moyens.

### **N° 26-2020 : Modification du montant d'un sous-traitant (Lot 3) pour le marché d'extension du restaurant scolaire et la création de locaux associatifs**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise GUICHETEAU (lot 3) a un accord de sous-traitance avec l'entreprise BARBARIT attribué par la délibération N°105-2019 pour un montant de 3 196 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'entreprise GUICHETEAU fait évoluer ce montant de sous-traitance à 4 320 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la modification du montant de la sous-traitance ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents liés.

### **N° 27-2020 : Vote des budgets 2020**

*Mme CHEVALLEREAU Maryse et M. GILBERT Thierry entre en séance*

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les budgets primitifs qui leur ont été préalablement détaillés et qui se synthétisent ainsi:

#### **Budget Principal :**

- Fonctionnement : 1 176 300.00 €
- Investissement : 2 650 000.00 €

#### **Budget Assainissement :**

- Fonctionnement : 52 900.00 €
- Investissement : 204 195.16 €

**Budget Bellevue 2 :**

- Fonctionnement : 501 751.00 €
- Investissement : 439 155.75 €

**Budget Commerces :**

- Fonctionnement : 1 010.00 €
- Investissement : 5 000.33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✓ **VOTE** les budgets 2020

**Questions diverses :**

- Les adjoints et les conseillers délégués donnent le compte-rendu de leurs domaines de compétence.
- Elections municipales 2020 : établissement du planning du bureau de vote
- Monsieur le Maire remercie le conseil municipal pour ces 6 années de mandat et donne la parole aux conseillers sortants.

La séance est levée à 22h30

**Vu par la secrétaire de séance, Frédérique ROUSSEAU.**

**Le Maire,  
Yannick SOULARD**